



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional Biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité de chaîne de valorisation de la biomasse

Composition et cadre d'intervention

Mise à jour au 10 octobre 2018

Sommaire

1. Le schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur

2. Une gouvernance pour une mise en oeuvre réussie du schéma

- 2.1. La filière biomasse : un spectre large de ressources à valoriser de manière coordonnée dans toutes ses dimensions
- 2.2. La mise en oeuvre réussie du schéma : une gouvernance qui doit relever certains défis
- 2.3. Une mise en oeuvre du schéma dynamique et opérationnelle
- 2.4. Le comité de chaîne de valorisation dans le schéma organisationnel de la gouvernance

3. Le comité de chaîne de valorisation

- 3.1. Les objectifs
- 3.2. Le périmètre
- 3.3. Le rôle
- 3.4. L'animation
- 3.5. La composition
- 3.6. Le fonctionnement
- 3.7. Le suivi

1. Le schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'article 197 de la loi n°2015-922 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) qui complète le code de l'environnement par l'article L.222-3-1, a introduit le Schéma Régional Biomasse (SRB).

Le schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur décline régionalement la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) telle que décrite dans le décret n°2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse.

2. Une gouvernance pour une mise en oeuvre réussie du schéma

2.1. La biomasse : un spectre large de ressources à valoriser de manière coordonnée dans toutes ses dimensions

Le large périmètre du schéma, le nombre des chaînes de valorisation avec leurs spécificités, leurs enjeux différents, leurs niveaux de maturité, le nombre d'acteurs concernés, le potentiel et la logique de développement des territoires, l'identification du bon échelon d'action, les modes d'intervention... nécessitent un schéma organisationnel global de la gouvernance particulièrement structuré, pressenti par la maîtrise d'ouvrage du schéma (Etat/Région).

Le décret d'élaboration du SRB stipule un lien de cohérence entre les schémas régionaux biomasse et les programmes régionaux de la forêt et du bois ainsi que les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets - en ce qui concerne les objectifs de mobilisation pour le secteur forestier ainsi que la biomasse issue des déchets. Par ailleurs, la loi NOTRe crée l'obligation pour les Régions de produire un nouveau schéma de planification du territoire au travers du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour lesquels les objectifs du SRB devront également être mis en cohérence.

2.2. La mise en oeuvre réussie du schéma : une gouvernance qui doit relever certains défis

La mise en oeuvre réussie du futur schéma régional biomasse passe par de grands défis de gouvernance en raison :

- **Du caractère intégré des politiques publiques à déployer**, et non pas de manière « thématique »
- **De l'articulation des échelles d'actions à organiser** (locale, intercommunale, départementale, régionale, nationale) et non pas en « mille-feuilles »
- **Des relations interterritoriales à instaurer et à animer** (inter-intercommunalité, inter-régionale) dans un souci de planification de projets, et non pas un travail territorial « en silo »
- **Des coordinations et de l'animation des systèmes d'acteurs parties-prenantes ou à mobiliser**, et non pas la seule action publique par « appels à projet »
- **De l'action davantage ciblée sur certains maillons clefs, différents selon les chaînes de valorisation**, et non la dispersion des moyens « tout azimut » (moyens publics se réduisant par ailleurs)

Trois défis organisationnels ont été mis en évidence :

- Une **coordination des politiques publiques et des programmes d'actions** nécessitant une **transversalité de l'action**, un **fonctionnement en mode projet** (interne et externe)
- Une **coordination des échelles d'actions géographiques** (l'émergence de projets traitée à l'échelle locale, la coordination des acteurs, la mise en réseau, le relais traité au niveau intermédiaire, le pilotage, le suivi des flux matière, l'animation et l'orientation des filières traitées à l'échelle régionale et supérieure)
- Une **structuration et une coordination des maillons au sein des chaînes de valorisation** par les relations interprofessionnelles, l'analyse des modèles économiques et plus globalement du contexte des filières concernées, la pénétration des marchés, la contractualisation, ...

Ces grands défis de gouvernance conduisent à généraliser le **fonctionnement en « mode projet »**.

Ce mode projet est double :

- en interne, pour chaque institution et organisme socio-professionnel
- en externe, entre les différentes structures partenaires

La planification nécessaire des projets, dans l'espace et dans le temps, doit reposer sur des relations entre les territoires de projets, mis en réseau, pour tenir compte des logiques de tailles critiques / modèles économiques.

Ainsi, pour mettre en œuvre des politiques publiques de bio-économie par une vision commune que constitue le SRB, les postures des acteurs doivent nécessairement évoluer avec une répartition primordiale des rôles/fonctions au sein des systèmes d'acteurs.

2.3. Une mise en œuvre du schéma dynamique et opérationnelle

- **Dynamique** pour pouvoir tenir compte des inévitables évolutions tant du contexte externe global qu'intrinsèques (impacts des mesures prises et actions menées) et des adaptations correctives à apporter au schéma
- **Opérationnelle** pour stimuler dans les meilleures conditions possibles la demande, structurer l'offre, les filières émergentes, pour pouvoir valoriser la biomasse énergie à sa juste place au sein d'une articulation évolutive des usages (analyse de la priorité des usages)¹

Une démarche ambitieuse de mobilisation de la biomasse régionale passe par :

- **Une implication forte et responsable** de l'ensemble des acteurs concernés à chaque niveau de la chaîne de valorisation
- **Une intervention calibrée** sur chaque filière identifiée (spécificités, états d'avancement et développements différents)

2.4. Le comité de chaîne de valorisation dans le schéma organisationnel de la gouvernance

Pour relever ces défis et permettre de répondre à cette intervention multi-acteurs et multi-strates, le schéma organisationnel de la gouvernance est articulé selon le dispositif suivant qui pourra évoluer en tant que de besoin à l'initiative des deux maîtres d'ouvrage :

¹ Sur la base de la SNMB

Les maîtres d'ouvrage du schéma

Le préfet de région et le président du conseil régional élaborent conjointement et suivent la bonne mise en œuvre du schéma et l'atteinte de ses objectifs. Ils assurent son évaluation régulière et mettent en place les actions correctives en tant que de besoin.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage mis en place pour l'élaboration du schéma est confirmé dans sa phase de mise en œuvre et de suivi. Sa représentation évolue en intégrant les membres pilotes des comités de chaîne de valorisation. *(pour plus de détails se référer au document cadre SRB)*

La présidence est assurée conjointement par le préfet de région ou son représentant et par le président du conseil régional ou son représentant.

Deux représentants du comité de chaîne de valorisation participent au comité de pilotage dont le pilote ou son représentant.

Il assure le relais entre les acteurs de la filière et la maîtrise d'ouvrage. A ce titre, il fait remonter les travaux et les attentes des comités de chaîne de valorisation (cf. ci-dessous). Il veille à la cohérence de l'ensemble des interventions et de la bonne articulation entre les segments de la filière (chaînes de valorisation). Il propose les éventuelles évolutions à apporter aux orientations et aux actions. Il propose les travaux à présenter devant le comité régional biomasse.

Les représentants des services concernés de l'Etat et de la Région assurent le secrétariat technique.

Le comité régional biomasse

(Pour plus de détails, se référer au document cadre dédié au comité régional biomasse.)

Le CRB PACA constitue une instance de concertation dans le processus d'élaboration et de suivi du SRB PACA.

Le périmètre d'exercice du comité régional biomasse couvre intégralement celui du SRB dans toutes ses composantes tant en termes de types de ressources (produits, co-produits déchets sylvicoles, agricoles et aquacoles) que de type et de hiérarchisation des usages énergétiques et non énergétiques (hors alimentaires).

Il émet un avis, pour le domaine qui le concerne, sur l'élaboration du schéma ainsi que sur les modifications et améliorations proposées dans la mise en œuvre du schéma et pour atteindre les objectifs fixés par le schéma.

Le comité est force de proposition pour les axes et actions à mener pour accompagner l'ensemble des composantes de la filière dans l'atteinte des objectifs tant quantitatifs que qualitatifs.

Le comité de chaîne de valorisation

Le comité de chaîne de valorisation s'appuie au maximum sur des structures existantes. Il est animé ou co-animé par la/les structures désignées par la maîtrise d'ouvrage.

3. Le comité de chaîne de valorisation

3.1. Les objectifs

Le comité de chaîne de valorisation traite du segment (croisement entre bio ressource(s) et usage(s)) qui le concerne. Il contribue à organiser la dynamique et l'opérationnalité de son développement pour répondre aux objectifs assignés dans le schéma régional biomasse.

3.2. Le périmètre

Le périmètre d'exercice du comité de chaîne de valorisation porte sur le segment qui le concerne et qui a été identifié dans le schéma régional.

Il s'appuie au maximum sur une ou deux structure(s) existante(s).

Quatre comités de chaîne de valorisation sont identifiés dans le schéma :

- Combustion
- Méthanisation
- Eco-construction / Eco-matériaux
- Chimie bio-sourcée et biocarburant

3.3. Le rôle

Les principales missions confiées au comité de chaîne de valorisation concernent l'animation, la coordination et de suivi de la chaîne de valorisation (Les missions sont précisées dans les feuilles de routes). Elles portent sur la dynamique et l'opérationnalité de la filière, sur la déclinaison du programme d'orientations/actions au niveau de la filière. Celui-ci devra largement s'appuyer sur les contrats d'objectifs respectifs inscrits dans le volet 2 du SRB.

Le comité de chaîne de valorisation veille à la cohérence et à la bonne articulation entre les acteurs pour le domaine qui le concerne.

Il établit sa feuille de route, à partir des contrats d'objectifs respectifs inscrits dans le volet 2 du SRB, pour atteindre les objectifs fixés.

Il renseigne les indicateurs de suivi identifiés dans le schéma régional biomasse. Il peut proposer d'autres indicateurs spécifiques en tant que de besoin.

Il contribue au bilan annuel du schéma régional biomasse pour le segment qui le concerne.

Il est membre du comité de pilotage et participe à ce titre aux travaux de ce comité (voir partie relative au COPIL).

3.4. L'animation du comité

L'animation ou co-animation du comité est assurée par une ou deux structures au maximum désignées par la maîtrise d'ouvrage.

A ce titre et dans ce cadre, l'animateur ou les co-animateurs n'ont pas de responsabilité sur l'atteinte des objectifs. Sans être exhaustif, son rôle porte sur principalement sur la bonne organisation du comité, sur la mise en réseau des acteurs participant au comité, sur la mise en place et le suivi de la feuille de route, sur les échanges si nécessaires avec les animateurs des autres

comités, sur le retour aux maîtres d'ouvrages des éléments nécessaires au suivi de la mise en œuvre du schéma, sur la contribution aux sessions du comité régional biomasse.

3.5. La composition

Le comité de chaîne de valorisation est composé de membres volontaires sans limitation. Sa composition est libre pour autant qu'elle contribue au développement du segment concerné sous la responsabilité de l'animateur ou des co-animateurs.

3.6. Le fonctionnement

Le fonctionnement du comité de chaîne de valorisation sera adapté :

- à l'organisation proposée notamment si celle-ci s'appuie sur une ou des structures existantes
- au rythme de la dynamique nécessaire à son bon développement et *a minima* une réunion par an.

3.7. Le suivi

Le suivi du bon fonctionnement des comités de chaîne de valorisation est assuré par le secrétariat technique du schéma régional biomasse.

La composition et l'organisation ainsi que les évolutions du comité de chaîne de valorisation font l'objet d'une formalisation sous la responsabilité du ou des co-pilotes.

Tous les travaux font l'objet d'une traçabilité (comptes-rendus, relevés de décision ...) sous la responsabilité de l'animateur [ou des co-animateurs](#).